

Synthèse de l'entretien réalisé auprès de Michel Giraud

L'entretien réalisé auprès de M. Michel Giraud, d'une durée totale d'une heure et quart, s'est déroulé le 4 septembre 2002 à La Défense (ministère de l'Équipement).

Ancien ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle sous le gouvernement d'E. Balladur(1993-1995), M. Giraud s'est illustré par sa carrière politique qui l'a conduit à exercer successivement, de 1968 à 1973, les fonctions d'administrateur, de secrétaire puis de président du conseil d'administration du District de la région parisienne.

A ce titre, le questionnaire de l'entretien était centré non seulement sur le fonctionnement du conseil d'administration du District (composition, mission, pouvoir, relation avec l'équipe dirigeante du District), mais aussi, et surtout, sur le rôle des élus dans le processus d'élaboration puis de réalisation villes nouvelles, cette dernière phase pouvant être appréhendée par M. Giraud à travers ses fonctions de président du Conseil régional d'Ile-de-France (1976-1988).

Après avoir exposé les conditions de son entrée dans la vie politique, l'interviewé a effectivement relaté son expérience au conseil d'administration du District en rappelant les principaux acteurs (relations avec P. Delouvrier et son équipe) et rouages. M. Giraud souligne alors que, du point de vue des élus, ce conseil s'apparentait davantage à « une chambre d'enregistrement » qu'à un organe de délibération véritable et ce y compris lors des révisions du SDAURP de 1969 et 1972.

M. Giraud développe en second lieu la position des élus par rapport aux villes nouvelles. Celle-ci se caractérise, sur un plan général, par la crainte de perdre leur mandat ainsi que par une relative distance (absence de conscience régionale) qui s'expliquerait par le mode de désignation des élus au CA du District. L'interviewé note par ailleurs le clivage droite-gauche quant à l'appréciation des villes nouvelles, la gauche en faisant un instrument de reconquête politique.

Du côté de l'Etat et des gouvernements post de Gaulle, M. Giraud souligne également la volonté continue de restreindre l'importance accordée aux villes nouvelles.

Enfin, M. Giraud aborde l'insuffisante régionalisation de la politique d'aménagement du territoire notamment par le refus de l'Etat de céder aux régions la maîtrise foncière.

D'autres thèmes, comme le rôle déterminant des transports, ponctuent cet entretien dont l'intérêt majeur réside dans l'analyse que livre un élu du fonctionnement de la « technostructure » des villes nouvelles.

Sabine Effosse